

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 29 mars 2017  
Séance du 7 mars 2017

## 12 Contrat de Ville - Programmation 2017

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, LEHNER, M. BOULHAMANE Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. BOUKHACHBA	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint expose :

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a introduit la réforme de la politique de la Ville.

La mise en œuvre de cette réforme s'est traduite concrètement sur notre territoire par la signature du contrat de Ville le 6 juillet 2015. Ce contrat de Ville fixe les objectifs pour réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.

Co piloté par l'Etat et l'Agglomération Creil Sud Oise, un appel à projets a été lancé en septembre 2016 pour recueillir les projets des associations et des collectivités.

Cet appel à projets 2017 vise à soutenir des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés et structurés autour de 4 piliers :

- la cohésion sociale,
- le renouvellement urbain et cadre de vie,
- le développement économique, emploi et formation,
- la participation citoyenne.

# maintenant !

Les projets présentés devaient avoir un caractère innovant et/ou structurant pour le territoire. Ce caractère a été apprécié par l'Etat et les collectivités de l'agglomération creilloise au regard de la réponse apportée aux besoins des quartiers, de la qualité de la participation des habitants à l'élaboration ou à l'animation du projet et de la recherche d'une cohérence avec les actions conduites au sein du territoire.

Dans le cadre de cet appel à projet, une quarantaine d'actions a été proposée à l'échelle de Creil par les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les associations creilloises telles que le centre social Georges Brassens, Femmes Sans Frontière, le COVAL, Coup de pouce scolaire....

De manière générale, les actions municipales sont orientées principalement dans le champ de l'éducation, de la santé et de la médiation culturelle, les actions associatives interviennent davantage dans le champ de l'accompagnement scolaire et de la vie de quartier.

Le public ciblé par cette programmation 2017 concerne, en priorité, les jeunes, les familles et les publics les plus fragiles.

Cette programmation a été présentée aux conseils citoyens, réunis en séance plénière, le 1<sup>er</sup> mars 2017. Le 10 mars 2017, celle-ci a fait l'objet d'une concertation avec les services de l'Etat et les autres partenaires financiers de la ville lors du comité de programmation en sous-préfecture de Senlis.

Il vous est demandé d'approuver la programmation 2017 du contrat de ville ci-annexée.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,  
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu la signature du contrat de ville 2015/2020 de la communauté d'agglomération creilloise en date du 6 juillet 2015,  
Vu la programmation 2017 du contrat de ville ci-annexée,  
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » du 7 mars 2017,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 34                      Contre : 0                      Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la programmation 2017 ci-annexée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **3 0 MARS 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 06/04/17

et publication ou notification le 06/04/17

affiché le 30/03/17

CREIL, le 06/04/2017

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise  


Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**



Envoyé en préfecture le 06/04/2017

Reçu en préfecture le 06/04/2017

Affiché le 30/03/2017

SLO

ID : 060-216001743-20170329-DLRG170406012-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès aux documents administratifs et de la loi n° 78-17 du  
6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de  
données.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès aux documents administratifs et de la loi n° 78-17 du  
6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de  
données.